

NOTE D'INFORMATION

2ème Examen Périodique Universel de la France (21 janvier 2013)

EPU précédent de la France: le 14 mai 2008 (2ème session de l'EPU)

15ème session de l'EPU – Conseil des Droits de l'Homme

Résumé des points soulevés et liés aux enfants

Troika: Congo, Italie, Koweït

I- Points relatifs à la justice des mineurs et aux droits des enfants en général

1. Point n°1: Les conditions de détention

Délégations	Recommandations	Réponses de la France
Ensemble des Etats	Poursuivre les efforts en vue de l'amélioration de la politique pénitentiaire, de la rénovation et de la modernisation des prisons.	Une autorité administrative indépendante, le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL), a été mise en place en 2007 suite aux recommandations du Comité contre la Torture. Il effectue de nombreuses visites dans les centres de détention et peut être saisi par toute personne

Defence for Children International – International Secretariat

1, Rue de Varembé, Case postale 88 ☐ CH-1211 Genève 20 ☐ Suisse

T: [+41 22] 734 05 58 ☐ E: info@defenceforchildren.org

www.defenceforchildren.org

détenue qui s'estime lésée dans ses droits fondamentaux.

5062 places vont être créées pour les détenus. 126 autres places seront dédiées à la réinsertion sociale des condamnés.

Nouvelle-Zélande;	Les allégations d'un usage excessif de la force par les forces de l'ordre doivent faire l'objet de contre-enquêtes transparentes et indépendantes pour éviter toute impunité.	Sur l'usage de la force en prison, la loi du 24 novembre 2009 encadre strictement le recours à la force par la police pénitentiaire, recours limité à la légitime défense, et si proportionné et strictement nécessaire à la prévention des évasions et au rétablissement de l'ordre.
Pakistan;		
Fédération de Russie;	L'usage de la force doit être limité à un usage strictement nécessaire et proportionné. Un recours adéquat doit être donné aux victimes.	Equipes spécialisées pour répondre aux situations les plus graves, elles seules pouvant utiliser des tasers.
Espagne;		
Suisse		
Algérie;	Amélioration de l'accès aux soins en milieu carcéral, notamment aux soins qui touchent à la santé mentale des détenus.	<i>*Non mentionné*</i>
Australie		
République de Corée;	Prendre des mesures pour limiter le nombre de suicides de détenus.	Meilleure formation du personnel pénitentiaire pour lutter contre ces suicides.
Togo		
Togo;	Un plus grand recours aux mesures alternatives à la détention et aux	Développement d'alternatives à l'incarcération depuis

Defence for Children International – International Secretariat

1, Rue de Varembé, Case postale 88 ☐ CH-1211 Genève 20 ☐ Suisse

T: [+41 22] 734 05 58 ☐ E: info@defenceforchildren.org

www.defenceforchildren.org

Autriche	aménagements peines.	des 2009. Principe de l'aménagement de toute peine de prison ferme pour que l'incarcération soit l'exception. 65% des aménagements de peine se fait sur bracelet électronique
<i>*Non mentionné*</i>	<i>*Non mentionné*</i>	Réforme de la garde à vue en 2011 qui garantit la notification du droit au silence ainsi que le droit à un avocat dès le début de la garde à vue. Dans le cadre de la lutte anti-terroriste, l'accès à un avocat en garde à vue peut cependant être reporté jusqu'à 72h sur décision du juge.

2. Point n°2 : La traite des enfants

Délégations	Recommandations	Réponses de la France
Suisse; Belgique	Mise en oeuvre d'un plan national et d'un organe de coordination national pour lutter contre la traite des êtres humains.	<i>*Non mentionné*</i>
Belgique	Assistance systématiquement fournie à tout mineur en situation de prostitution.	<i>*Non mentionné*</i>
Ensemble des Etats	Lutte encouragée contre la pédophilie, la prostitution des enfants et la pédopornographie. Une attention particulière doit être portée aux	La Constitution ne reconnaît pas de communautés disposant de droits spécifiques. La France ne reconnaît pas les Roms en tant que

Defence for Children International – International Secretariat

1, Rue de Varembé, Case postale 88 ☐ CH-1211 Genève 20 ☐ Suisse

T: [+41 22] 734 05 58 ☐ E: info@defenceforchildren.org

www.defenceforchildren.org

enfants de minorités et aux enfants Roms. groupe, donc pas de mesures spécifiques orientées sur tel ou tel groupe.

Dans le cadre européen, stratégie nationale pour l'inclusion des Roms (février 2012) et faciliter leur accès à l'éducation, à l'emploi, à la sécurité, à la santé et au logement.

3. Point n°3: La protection générale des enfants

Délégations	Recommandations	Réponses de la France
Ensemble des Etats	Mettre en place des textes pour protéger les enfants dans tous les domaines. Mettre en place une stratégie nationale de protection des enfants.	8000 mineurs/jeunes majeurs étrangers isolés sont sur le territoire français, dont la moitié en Île de France. Ils ne sont pas tenus de produire un titre de séjour. Ils peuvent être détenus à la frontière si nécessaire et le temps de l'étude de leur situation. Si risque de mauvais traitement en cas de retour, ils sont placés en centre spécialisés. Ils ne sont réacheminés dans leur pays d'origine que si des précautions sont prises et si réceptionnés par leur famille. L'aide sociale à l'enfance est souvent le 1er budget des départements.

Defence for Children International – International Secretariat

1, Rue de Varembe, Case postale 88 ☐ CH-1211 Genève 20 ☐ Suisse

T: [+41 22] 734 05 58 ☐ E: info@defenceforchildren.org

www.defenceforchildren.org

Italie; Finlande	Retrait des réserves de la France à l'article 30 de la Convention sur les Droits de l'Enfant.	<i>*Non mentionné*</i>
Ensemble des Etats	Ratification par la France du 3e Protocole Facultatif de la Convention sur les Droits de l'Enfant, sur les procédures de communication.	<i>*Non mentionné*</i>

4. Point n°4: Les châtimets corporels

Délégations	Recommandations	Réponses de la France
Uruguay; Finlande; Pologne	Prévoir des dispositions interdisant explicitement tout châtiment corporel sur les enfants, une pratique encore répandue en France.	<i>*Non mentionné*</i>

5. Point n°5: Le port de signes religieux à l'école

Délégations	Recommandations	Réponses de la France
Thaïlande; USA; Uruguay; Egypte;	Lever l'interdiction du port de signes religieux dans les écoles, notamment pour éviter de nuire à l'éducation des fillettes et adolescentes portant le	La Cour Européenne des Droits de l'Homme a confirmé que les restrictions prévues par la loi de 2004 étaient justifiées par le principe constitutionnel de

Defence for Children International – International Secretariat

1, Rue de Varembé, Case postale 88 ☐ CH-1211 Genève 20 ☐ Suisse

T: [+41 22] 734 05 58 ☐ E: info@defenceforchildren.org

www.defenceforchildren.org

Koweït;	voile.	laïcité.
Malaisie;		Les cas isolés d'élèves portant ostensiblement des signes religieux ont été réglés par le dialogue et non l'exclusion.
Pakistan;		
Soudan		

II- Autres points d'intérêt ayant eu un retour positif des Etats présents à l'examen :

- Mise en place depuis mars 2011 d'un Défenseur des Droits, institution indépendante qui regroupe les missions d'autres institutions précédemment en place, et qui remplace notamment le Défenseur des Enfants. Il peut être saisi gratuitement et directement par toute personne qui s'estime lésée dans ses libertés.
- Création en mai 2012 d'un Ministère des Droits des Femmes, chargé de la politique en matière de droits des femmes et de parité.

III- Adoption du rapport : recommandations acceptées par (nom du pays en examen)

-
-

Defence for Children International – International Secretariat

1, Rue de Varembe, Case postale 88 ☐ CH-1211 Genève 20 ☐ Suisse

T: [+41 22] 734 05 58 ☐ E: info@defenceforchildren.org

www.defenceforchildren.org

-
-

<http://webtv.un.org/search/france-review-15th-session-of-universal-periodic-review/2108367695001?term=France%20UPR>

Defence for Children International – International Secretariat

1, Rue de Varembeé, Case postale 88 ☎ CH-1211 Genève 20 ☎ Suisse

T: [+41 22] 734 05 58 ☎ E: info@defenceforchildren.org

www.defenceforchildren.org